

N° 00 1 1 6 9

/2020/ CCG

Rabat, le 25 Mars 2020

A

Monsieur le Président Directeur Général
BANQUE CENTRALE POPULAIRE
101, Boulevard Mohamed Zerktouni

- CASABLANCA -

OBJET : Mesures spécifiques de soutien suite à la crise COVID-19.

Monsieur le Président Directeur Général,

Dans le cadre des mesures prises par le Comité de Veille Economique afin de venir en aide aux TPME et aux ménages dont les revenus ont été affectés par la crise mondiale induite par le COVID-19, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les actions prises par la Caisse Centrale de Garantie à cet effet :

1- Actions en faveur des TPME touchées par la crise COVID-19 :

1.1- Mise en place d'un nouveau mécanisme de garantie spécifique intitulé « Damane Oxygène » destiné à garantir les découverts de trésorerie exceptionnels à accorder en faveur de cette catégorie d'entreprises et ce, pour leur permettre de faire face aux charges courantes ne pouvant pas être reportées ou suspendues. Les paramètres et les conditions d'utilisation de ce nouveau mécanisme sont décrits dans le fiche produit ci-joint.

1.2- Report des échéances dues jusqu'au 30 juin 2020, au titre des crédits garantis et/ou cofinancés :

- **Pour crédits à moyen et long terme garantis** : maintien systématique de la garantie de la CCG en couverture de tout rééchelonnement des échéances décidé par votre Banque et ce, sans frais supplémentaires,
- **Pour les crédits à court terme garantis** : reconduction systématique de l'aval de la CCG en couverture des lignes de crédit renouvelés à l'identique par votre Banque et ce, jusqu'au 30 juin 2020.

A ce titre, il conviendrait de préciser que l'extension et le maintien de la garantie de la CCG ne concerneront que le principal et les impayés en principal n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration de déchéance du terme ou d'un contentieux et ce, au titre de tout crédit garanti.

CAISSE CENTRALE DE GARANTIE

Centre d'Affaires,
Bd. Ar Ryad - Hay Ryad - Rabat.BP 2031
Tél.: 05 37 71 68 68 - Fax : 05 37 71 57 15
Site web : www.ccg.ma - Email : ccg@ccg.ma
Patente : 25563010 - IF : 3331542
ICE : 001743548000050

تمويل - رأسمال - ضمان

صندوق الضمان المركزي

مركز الأعمال،
شارع الرياض ، حي الرياض، ص.ب: 2031
الهاتف : 05 37 71 68 68 - الفاكس : 05 37 71 57 15
موقع الأنترنت : www.ccg.ma - البريد الإلكتروني : cccg@ccg.ma
باتنتا : 25563010 / ر.ض : 3331542
ت.م.م : 001743548000050

- **Pour les crédits cofinancés** : report, sans application de pénalités de retard, du remboursement des échéances (principal et intérêts) relatives aux crédits de cofinancement accordés dans le cadre du Fonds TAMWIL et ce, pour une durée similaire à celle des crédits bancaires jumelés auxdits crédits de cofinancement. Concernant le report d'échéances au titre des crédits cofinancés dans le cadre des Fonds RENOVOTEL et FSFTPME, la CCG vous fera parvenir son accord sur ce report dès réception de l'adhésion de leurs bailleurs de fonds.

2- Actions en faveur des particuliers touchés par la crise COVID-19 et bénéficiaires de l'intervention de la CCG :

La décision du report du remboursement des échéances dues jusqu'au 30 juin 2020, au titre desdits crédits couverts par les mécanismes « FOGARIM », « FOGARIM-VSB », « FOGALOGUE » et « ENSEIGNEMENT PLUS », est déléguée à votre Banque avec une prorogation systématique de la garantie de la CCG pour la même durée.

Je saisi cette occasion pour vous demander de bien vouloir nous tenir informer, à posteriori, des contreparties bénéficiaires de la reconduction systématique de l'aval CCG au titre des lignes de fonctionnement ainsi que du report d'échéances avec précision des nouvelles modalités de remboursement décidées par vos soins.

Veillez agréer, **Monsieur le Président Directeur Général**, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général de la
Caisse Centrale de Garantie

Signé : Hicham ZANATI SERGHINI

OFFRE-PRODUITS
FONDS DE GARANTIE PME

FICHE : DAMANE OXYGENE

Objet : Garantie de crédit de trésorerie exceptionnel en faveur des entreprises impactées par la crise COVID-19.

Cible : Les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 200 Millions DH (TPME) impactées par la crise.

Caractéristiques :

- **Concours garantis :** Découvert exceptionnel destiné à faire face aux charges courantes ne pouvant pas être reportées ou suspendues par l'entreprise. Ce découvert ne peut en aucun cas être utilisé pour résorber les dépassements sur les lignes.

Le montant du découvert représente 20% maximum des lignes de fonctionnement existantes ou à mettre en place et ce, dans la limite de 20 Millions DH.

Les tirages sur ce découvert devront être effectués après épuisement des lignes de fonctionnement par décaissement déjà accordés. Ils doivent aussi être utilisés au fur et à mesure et jusqu'au 30 juin 2020, sur présentation de justificatifs et entre les mains des bénéficiaires.

- **Taux d'intérêt du découvert :** Taux de refinancement BAM + 200 points de base.
- **Remboursement du découvert :** Le remboursement du découvert est prioritaire à tout remboursement et/ou paiement d'agios, dûs au titre d'engagements envers les établissements de crédits à quelque titre que se soit.
- **Quotité de garantie :** 95% du principal. La garantie au titre de ce produit n'est pas prise en compte dans les plafonds d'engagement fixés pour les autres produits du FGPME.

Cette quotité ne s'applique qu'au découvert exceptionnel à mettre en place dans le cadre de la crise COVID-19. Les renouvellements des lignes de fonctionnement habituelles sont instruits dans le cadre des autres produits, à savoir Damane Express, Damane Intelak ou Damane Atassyir.

- **Commission de garantie :** 0,3% (HT) flat du crédit.